



**Sections réunies**

DOSSIER CB N° 2025-31-025

Commune de Bagnères-de-Luchon

N° codique : 031047

Département de la Haute-Garonne

*Article L.1612-5 du code général des  
collectivités territoriales*

**AVIS**

**LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-5, L. 1612-19 et ses articles R. 1612-8 à R. 1612-15, et R. 1612-19 à R. 1612-25 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1, L. 244-1 et L. 244-2 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2024-70 du 27 novembre 2024 relatif aux attributions des sections et aux formations de délibéré de la Chambre régionale des comptes Occitanie ;

Vu la lettre du 22 mai 2025, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet du département de la Haute-Garonne a saisi la chambre régionale des comptes, sur le fondement des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget 2025 présente un défaut d'équilibre réel ;

Vu la lettre en date du 26 mai 2025 de la présidente de la chambre au maire de Bagnères-de-Luchon, l'informant de la saisine susvisée et l'invitant à faire part de ses observations ;

Vu les éléments communiqués par la commune de Bagnères-de-Luchon, par courriels reçus entre les 27 mai et 11 juillet 2025 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Entendu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie n°2025-119 en date du 18 juillet 2025 ;

Après avoir entendu Monsieur Fabrice Nicol, premier conseiller, en son rapport ;

### ÉMET L'AVIS SUIVANT :

#### ***Sur la compétence de la chambre et la recevabilité de la saisine au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales***

1. Le préfet de la Haute-Garonne, par la lettre susvisée, a saisi la chambre régionale des comptes Occitanie en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération »*.

2. Par ailleurs, il ressort des pièces du dossier que la mention de l'article L. 1612-14 du CGCT résulte d'une erreur matérielle, l'autorité préfectorale n'ayant pas entendu saisir la chambre sur ce fondement juridique.

3. A compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'Etat, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours.

4. Toutefois, aux termes de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, *« l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »*

5. La chambre régionale des comptes Occitanie est territorialement et matériellement compétente pour connaître des saisines budgétaires relatives à une commune située dans le département de la Haute-Garonne.

6. Le budget principal et les budgets annexes annexés à la délibération du conseil municipal du 17 avril 2025 ont été transmis à l'autorité préfectorale le 24 avril 2025. Il y a lieu de retenir la date de réception de l'ensemble de ces pièces en préfecture pour déterminer la date à prendre en compte pour la computation des délais mentionnés par les dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales.

7. La saisine en date du 22 mai 2025, présentée par le représentant de l'État dans le département, lequel a qualité pour agir, est motivée et intervient donc dans le délai prévu par l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales.

8. Pour l'application des dispositions précitées de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, l'article R. 1612-8 du même code prévoit que *« lorsque la chambre régionale des comptes est saisie par le représentant de l'État d'une décision budgétaire ou d'un compte administratif, le délai dont elle dispose pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par l'article R. 1612-19 (...) »* ; au cas d'espèce, le conseil municipal s'est prononcé sur le projet de délégation de la gestion du casino de la commune le 9 juillet 2025. L'ensemble des justifications et documents

prévus à l'article R. 1612-19 du code général des collectivités territoriales a donc été communiqué à la chambre à cette date.

9. La saisine préfectorale sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales est ainsi complète à partir de cette date.

10. Cette saisine est, par suite, recevable.

### **Sur l'équilibre réel du budget**

#### Sur les motifs de la saisine

11. Aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, *« le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».*

12. En application du principe d'unité budgétaire, le budget constitue, aux termes de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, un acte unique. La chambre aura donc à se prononcer sur le budget principal et l'ensemble de ses budgets annexes, notamment les budgets annexes « eau », « DSP des Thermes », « golf » et « centre équestre », le budget annexe de l'EHPAD « Era Caso » ayant été clôturé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

13. Le préfet du département de la Haute-Garonne a saisi la chambre au motif qu'au budget principal de la commune, *« la restitution de l'excédent prélevé [en 2023] au budget annexe « eau » n'est pas inscrite au budget principal 2025, contrairement à l'engagement formalisé par la collectivité (...) en conséquence, la collectivité continue d'imbriquer des flux financiers entre les budgets principal et annexe « eau » en méconnaissance de la règle d'équilibre des services publics industriels et commerciaux ».*

14. Par ailleurs, le préfet fait également valoir le caractère récurrent de subventions du budget principal au budget annexe « assainissement », inscrites au budget primitif mais exécutées seulement pour une faible partie au cours des exercices 2022 à 2024 inclus. L'inexécution de l'essentiel de ces crédits donne à penser que l'inscription prévue au budget 2025, à hauteur de 281 934,68 €, pourrait contrevenir au principe de sincérité budgétaire, dès lors qu'elle n'aurait pour seule finalité que d'équilibrer la section d'exploitation du budget annexe qui, à défaut, présenterait un déficit.

15. Il relève également que le montant de l'inscription prévue pour 2025 au compte 1641 de ce même budget annexe *« n'est pas suffisante pour couvrir le montant du capital de la dette »* de ce même budget.

16. Dans un troisième point, le préfet observe que *« concernant le budget annexe « centre équestre », le compte administratif 2024 présente un montant de 277 637,89 € de dépenses d'exploitation alors que le compte de gestion 2024 présente un montant de dépenses d'exploitation de 273 027,45 € ».*

17. Par ces motifs, le préfet estime que le budget principal ainsi que les budgets annexes « eau », « assainissement » et « centre équestre » de la commune n'ont pas été adoptés en équilibre réel et « *sont manifestement insincères au regard des dispositions de l'article L. 1612- 4 du CGCT* ».

Sur le budget annexe « assainissement »

*Soldes d'exécution, restes à réaliser et affectation du résultat*

18. La chambre constate une discordance minime entre les soldes d'exécution du compte administratif et du compte de gestion pour la section d'exploitation de l'exercice 2024, qui ne compromet pas la sincérité des reports budgétaires pour l'exercice 2025. Ce budget ne comporte pas de restes à réaliser en section d'exploitation, ni en recettes d'investissement. Il comprend des restes à réaliser à hauteur de 93 597 € en dépenses d'investissement. Compte tenu de ces éléments, le résultat de clôture déficitaire doit être inscrit en report D002 en section d'exploitation du budget 2025, à hauteur de **-233 398 €**.

*En section d'investissement*

19. En section d'investissement, le budget comporte des inscriptions prévisionnelles de dépenses réelles d'investissement qui, n'étant pas justifiées, présentent un défaut de sincérité. De surcroît, comme l'indique la lettre de saisine, il convient de rectifier le montant prévisionnel de remboursement des annuités de l'emprunt, initialement inscrits à hauteur de 9 090 €, alors qu'au regard de l'annexe IV A1.2 « répartition par nature de dette » et du tableau d'amortissement de l'emprunt, ce montant corrigé s'élève à **9 626 €**.

20. En conséquence, les inscriptions relatives aux immobilisations corporelles (chapitre 21) et incorporelles (chapitre 20) seront supprimées (à l'exception des 93 597 € inscrits en restes à réaliser). Les inscriptions en dépenses d'investissement pour immobilisations en cours (chapitre 23) seront portées à **305 000 €**.

21. Compte tenu du solde d'exécution positif reporté R001 de **509 989 €**, la section d'investissement sera dès lors en suréquilibre, le total des recettes d'investissement cumulées s'établissant à **690 436 €**, pour un montant total de dépenses de **461 784 €**.

*En section d'exploitation*

22. L'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe primitif d'assainissement 2025 repose, depuis l'exercice 2022 inclus, sur une subvention d'exploitation croissante, qui atteint 236 888 € en 2024, bien que les titres correspondants émis au chapitre 74 en exécution de ces prévisions budgétaires de subventionnement de l'exploitation se limitent, en clôture d'exercice, au montant de 717 € pour chacun de ces exercices.

23. Dès lors, la sincérité de l'inscription d'une recette de 281 935 € au chapitre 74 pour le budget 2025 n'est pas assurée.

24. En conséquence, la subvention d'exploitation prévue en recettes au chapitre 74 sera revue et remplacée partiellement par une augmentation du produit de la surtaxe au chapitre 70, qui devra être validée par le conseil municipal afin d'équilibrer le budget annexe. Le produit attendu du relèvement de cette surtaxe est de 34 852 € (avec une proratisation sur 4 mois de septembre à décembre 2025). Cela porterait les produits attendus au chapitre 70 à **133 546 €**.

**25.** La subvention initialement prévue du budget principal au chapitre 74 sera en conséquence ramenée à **247 083 €**. Elle correspond à la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe assainissement qui, bien qu'étant un service public industriel et commercial, peut être subventionné comme le permet l'article L. 2224-2 du CGCT concernant les communes de moins de 3 000 habitants, ce qui est le cas de la commune de Bagnères-de-Luchon.

**26.** La section d'exploitation sera dès lors arrêtée en équilibre, à hauteur de **435 190 €**, en dépenses et en recettes.

#### Sur le budget annexe « eau »

##### *Soldes d'exécution, restes à réaliser et affectation du résultat*

**27.** Les soldes d'exécution des comptes administratifs ont été arrêtés, pour l'exercice 2024 à **742 543 €** en section d'investissement et à **80 073 €** en section d'exploitation. Aucun reste à réaliser n'est, par ailleurs, constaté en dépenses ou en recettes des deux sections. Les soldes d'exécution 2024 peuvent, dès lors, être reportés aux sections correspondantes du budget primitif 2025.

**28.** Conformément aux termes de l'avis n°2023-31-021 de la chambre du 20 juillet 2023, l'excédent prélevé par le budget principal sur ce budget annexe « eau » devra lui être intégralement restitué dans la perspective de son transfert à terme à la communauté de communes à laquelle la commune appartient, compte tenu des investissements prévisibles pour l'adaptation de ce service.

**29.** Néanmoins, tant que ce transfert n'est pas intervenu, et dès lors que les besoins d'investissements sont couverts, à court terme, par les ressources de la section d'investissement du budget annexe, la restitution de l'excédent prélevé en 2023, net des reversements déjà opérés, peut être répartie sur plusieurs exercices.

**30.** Compte tenu des dispositions de la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » et de la délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon en date du 2 juillet 2025, il n'apparaît pas envisageable à ce stade que le transfert du service intervienne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

##### *En section d'investissement*

**31.** Il résulte de ce qui précède qu'une somme de **458 517 €** sera inscrite en recettes d'ordre de la section d'investissement, au chapitre 021.

**32.** Les justificatifs attendus relatifs aux immobilisations en cours inscrites au chapitre 23 n'ayant pas été produits, les crédits inscrits en dépenses de ce chapitre seront réduits au montant de **354 000 €**.

**33.** Les autres inscriptions de la section d'investissement étant laissées inchangées, il en résulte que la section d'investissement sera arrêtée en suréquilibre, à hauteur de **492 565 €** dépenses et de **1 272 779 €** en recettes.

**34.** Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 1612-7 du CGCT, un tel suréquilibre ne contrevient pas aux dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT.

*En section d'exploitation*

**35.** En conséquence de ce qui précède, le reversement exceptionnel du reliquat de l'excédent prélevé en 2023, par le budget principal, au budget annexe « eau » pourra être porté au montant de **400 886 €** en recettes du chapitre 77.

**36.** Par ailleurs, en l'absence de justificatifs adéquats, les charges à caractère général inscrites au chapitre 011 peuvent être ramenées à 0 €.

**37.** Une dépense d'ordre au chapitre 023 sera prévue, pour virement en recettes de la section d'investissement à concurrence de **458 517 €**.

**38.** Les autres inscriptions étant laissées inchangées, la section d'exploitation sera ainsi équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de **553 920 €**.

Sur les budgets annexes « golf » et « centre équestre »

**39.** Aux termes de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, dans ces conditions, décider d'autoriser une subvention exceptionnelle du budget principal aux budgets annexes « golf » et « centre équestre » « [(...) 3°] lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

*La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement. »*

Sur le budget annexe « centre équestre »

*Sur l'exécution des exercices antérieurs*

**40.** Le solde d'exécution de la section d'exploitation s'élève, au compte administratif 2024, à **24 166 €** contre 28 776 € au compte de gestion du même exercice. Cette discordance est due à la comptabilisation, dans le compte administratif, de charges rattachées rejetées par la comptable. La chambre retiendra le solde d'exécution du compte de gestion 2024 pour l'établissement de propositions.

**41.** Par ailleurs, le budget annexe ne présente pas de restes à réaliser en section d'exploitation et présente des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de **13 285 €**.

**42.** Compte tenu de ce qui précède, le résultat de clôture en section d'exploitation est excédentaire et s'élève à **28 776 €** au titre de l'exercice 2024. Le résultat de clôture de la section d'investissement, net du solde des restes à réaliser, s'élève à **13 969 €**.

*En section d'investissement*

**43.** Le total des recettes et des dépenses de la section d'investissement se montera en conséquence à **30 155 €**, comme dans le budget primitif, l'équilibre de la section étant atteint en recettes comme en dépenses.

*En section d'exploitation*

**44.** L'équilibre de la section d'exploitation du budget primitif 2025 est néanmoins atteint grâce à la subvention du budget principal, qui représente 132 % des produits réalisés en 2024. Ainsi, bien que le budget voté intègre des augmentations tarifaires significatives, l'activité présente un déficit d'exploitation structurel. Les marges d'augmentation des tarifs paraissant limitées, une subvention d'exploitation pourra en conséquence, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, être maintenue, dans l'attente que le service puisse être repris en gestion déléguée ou que le service soit fermé.

**45.** De telles subventions devant rester exceptionnelles, et l'activité du service bénéficiant principalement à des résidents d'autres communes, la chambre invite le maire de Bagnères-de-Luchon, à proposer au conseil municipal l'adoption d'une tarification différenciée faisant supporter un tarif plus élevé aux clients du club qui ne résident pas dans la commune.

**46.** Compte tenu de ce qui précède, le report du résultat de 2024 en R002 sera rectifié, soit une recette supplémentaire de **4 610 €**. En charges, il sera par ailleurs inscrit une dépense de **1 827 €** supplémentaire au chapitre 011, qui correspond au report des charges qui auraient dû être rattachées en 2024 mais qui ne l'ont pas été au budget primitif.

**47.** La subvention d'exploitation exceptionnelle, qui doit être versée par le budget principal en recettes du chapitre 77 et non pas au chapitre 74, peut, en conséquence, être réduite à **89 050 €**.

**48.** La section d'exploitation sera dès lors arrêtée à l'équilibre, le total des recettes et des dépenses d'exploitation cumulées s'établissant, respectivement, à **233 834 €**.

Sur le budget annexe « golf »

**49.** En l'absence de restes à réaliser, le solde d'exécution de l'exercice 2024 s'établit à **33 474 €** en section d'exploitation. Il doit prioritairement être affecté, aux termes de l'article R. 2311-11 du CGCT, par inscription à l'article 1068, à la couverture du déficit d'exécution de la section d'investissement, qui s'établit à **-42 230 €**. Il en résulte une absence de report R002 en section d'exploitation pour le budget primitif 2025.

**50.** Par ailleurs, la section d'exploitation du budget n'a pas été votée en équilibre réel, dès lors que l'assemblée délibérante n'a pas pris de délibération motivée autorisant la subvention du budget principal au budget annexe, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT.

**51.** Néanmoins la chambre prend acte de ce que la commune a augmenté les tarifs en moyenne de 23 % pour les cotisations annuelles et les tarifs de haute saison et de 32 % pour la basse saison, entre 2023 et 2025, comme la chambre l'avait préconisé dans son avis du 20 juillet 2023 susmentionné, et qu'un relèvement supplémentaire de ces tarifs pourrait compromettre l'attractivité du service sans garantir pour autant son équilibre financier à court terme.

**52.** De telles subventions devant rester exceptionnelles, et l'activité du service bénéficiant principalement à des résidents d'autres communes, la chambre invite le maire de Bagnères-de-Luchon, à proposer au conseil municipal l'adoption d'une tarification différenciée faisant supporter un tarif plus élevé aux clients du club qui ne résident pas dans la commune.

**53.** Sous réserve que le conseil municipal approuve la subvention accordée du budget principal au budget annexe « golf » et en précise les motivations, la section d'investissement sera, en conséquence, arrêtée en équilibre à hauteur de **60 730 €** en dépenses et en recettes et la section d'exploitation sera arrêtée en équilibre à hauteur de **300 531 €** en dépenses et en recettes, le projet de budget n'étant pas modifié.

#### Sur le budget annexe « DSP Thermes »

**54.** Compte tenu des résultats de l'exercice, les soldes d'exécution 2024 sont arrêtés à **1 401 607 €** en exploitation et à **-128 925 €** en investissement.

**55.** Il n'est pas constaté de restes à réaliser, en section d'investissement comme en section d'exploitation.

**56.** Aux termes de l'article R. 2311-11 du CGCT, le résultat de la section d'exploitation doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'exécution de la section d'investissement, à hauteur de **128 925 €**. Il en résulte un report excédentaire R002 d'un montant de **1 272 682 €** en section d'exploitation 2025.

**57.** Le montant prévu des charges exceptionnelles initialement inscrit au chapitre 67, pour 1 150 803 € n'a pu être justifié par la commune qu'à hauteur de **80 000 €** et doit donc être ramené à ce montant. En effet, la différence de 1 070 803 € a été inscrite par la commune dans le but d'équilibrer la section de fonctionnement, mais ne correspond à aucune dépense prévisionnelle identifiée.

**58.** Il en résulte un suréquilibre budgétaire, gagé par les charges d'emprunts à supporter à l'avenir. En conséquence, le montant venant en réduction du chapitre 67 (1 070 803 €) vient abonder le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui s'établit à 1 145 339 € à inscrire en dépenses d'ordre de la section d'exploitation au chapitre 023 et en recettes d'ordre au chapitre 021 de la section d'investissement.

**59.** La section d'exploitation sera arrêtée en équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1 302 682 €** et la section d'investissement sera arrêtée en suréquilibre de **1 070 803 €**, le total des dépenses d'investissement cumulées s'élevant à **1 282 203 €** et celui des recettes d'investissement cumulées à **2 353 006 €**.

#### Sur le budget principal

##### *Sur l'exécution de l'exercice antérieur*

**60.** Les soldes d'exécution de l'exercice 2024 s'établissent respectivement à **1 258 906 €** en investissement et à **105 174 €** en fonctionnement.

**61.** Il n'est pas constaté de restes à réaliser en section de fonctionnement. Les restes à réaliser, en section d'investissement, se montent à **743 897 €** en dépenses et à **629 695 €** en recettes. Le solde des restes à réaliser, qui s'établit donc à **-114 202 €**, s'impute sur les reports des soldes cumulés en

section d'investissement au budget 2024, conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du CGCT.

**62.** Le report R001 de l'excédent cumulé en section d'investissement du budget 2025 s'élève donc **1 144 704€** et le report R002 de l'excédent cumulé en section de fonctionnement à **105 174 €**.

*En section d'investissement*

*En dépenses*

**63.** En raison de l'absence d'approbation du projet de délégation de la gestion du casino de Bagnères-de-Luchon, les dépenses d'investissement correspondantes, qui s'élèvent à **1 197 627 €**, seront supprimées (hors les 39 696 € inscrits en restes à réaliser).

**64.** Compte tenu de ce qui précède, les crédits inscrits en dépenses au chapitre 20, à l'exception de l'article 204, seront ramenés à **201 224 €** et les crédits inscrits au chapitre 21 à **1 591 329 €**.

**65.** En raison de la vente de l'EHPAD « Era caso », l'amortissement du capital de la dette, qui ne tient pas compte de cette vente, doit être révisé. Après correction, il s'établit à **2 130 443 €** en dépenses du chapitre 16.

*En recettes*

**66.** Les crédits inscrits en recettes de la section d'investissement ne seront pas modifiés par rapport aux prévisions, à l'exception d'une correction sur les produits de cessions d'immobilisations inscrits au chapitre 024, dont le produit est augmenté de 15 000 € à **2 907 500 €**.

**67.** Compte tenu des opérations d'ordre entre sections au chapitre 040, d'un montant de **113 698 €** en dépenses et de **886 789 €** en recettes, la section d'investissement sera arrêtée en suréquilibre à hauteur de **4 773 893 €** en dépenses et de **6 201 089 €** en recettes.

*Sur la section de fonctionnement*

*En dépenses*

**68.** Comme il a été rappelé par la chambre dans son précédent avis n°2023-31-021 du 20 juillet 2023, il importe qu'à l'avenir, la capacité de financement des investissements du service public de l'eau soit reconstituée à hauteur du reversement exécuté au budget 2023.

**69.** Il sera fait une application équilibrée des dispositions réglementaires et de la jurisprudence administrative dès lors que ce montant sera restitué au budget annexe « eau » au plus tard au cours de l'exercice précédant le transfert de ce service à l'établissement public de coopération communale.

**70.** Il ressort des pièces du dossier que ce transfert n'est pas envisagé avant l'exercice 2027, le transfert de ce service étant devenu facultatif, aux termes de la loi du 11 avril 2025. En conséquence, la restitution au budget annexe « eau » du reliquat du reversement exécuté en 2023 pourra être répartie sur les exercices 2025 et 2026.

**71.** Par délibération en date du 19 décembre 2024, le conseil municipal a entériné la restitution d'un montant de 75 762 € au budget annexe « eau » au titre de l'exercice 2024. Le reliquat du reversement exécuté en 2023 s'établit en conséquence à **496 238 €**.

**72.** Compte tenu des éléments communiqués par le maire, notamment sa réponse en date du 23 mai 2025 à la lettre d'observations du préfet de la Haute-Garonne, la part du reversement partiel au budget annexe « eau » pourra être fixée à **400 886 €** en dépenses du chapitre 67 en 2025. En contrepartie, des économies en dépenses de fonctionnement sont proposées au chapitre 011, à hauteur de **301 400 €** et, au chapitre 65, à hauteur de **67 635 €**, résultant pour partie (37 635 €) de la diminution des subventions versées aux budgets annexes « assainissement » et « centre équestre ».

**73.** Par ailleurs, s'agissant des dépenses du chapitre 66, le budget primitif 2025 présente une prévision de charges financières à hauteur de 223 089 € qui ne tient pas compte du transfert de l'emprunt contracté pour l'EHPAD « Era Caso », désormais vendu. En conséquence, les charges d'intérêt afférentes au second semestre ne devraient pas être mandatées et les crédits en dépense du chapitre 66 seront réduits d'un montant de **24 787 €**.

#### *En recettes*

**74.** Le montant des inscriptions budgétaires en recettes du chapitre 042 devra être diminué de 165 508 € en raison de l'absence de justifications apportées aux travaux en régie correspondant aux inscriptions budgétaires initiales. Les recettes de ce chapitre seront ainsi ramenées à **113 698 €**.

**75.** Le montant des crédits en recettes inscrit au chapitre 74 au titre des dotations perçues sera augmenté de 8 022 €, à **2 168 485 €**, vu le montant de dotation forfaitaire notifié à la commune.

**76.** Par ailleurs, compte tenu des éléments versés au dossier, afférents à une recette indemnitaire résultant du jugement d'un contentieux devant la juridiction administrative, il peut être admis que la commune encaissera, au courant de l'exercice 2025, tout ou partie de cette recette, pour un montant maximum de **364 549 €**, qui sera inscrit en recettes du chapitre 77, le jugement du tribunal administratif du Toulouse étant exécutoire. Dans l'hypothèse qui verrait l'exécution de ce jugement suspendue en conséquence d'une requête formée en appel, le conseil municipal devrait alors se prononcer, par décision modificative, sur les conséquences budgétaires de telles circonstances.

**77.** Compte tenu du rejet, par le conseil municipal en date du 9 juillet 2025, du projet de délégation de la gestion du casino de la commune, la recette inscrite au chapitre 75 à hauteur de **200 000 €** contrevient au principe de sincérité budgétaire énoncé à l'article L. 1612-4 du CGCT et ne peut donc pas être inscrite en recette du budget principal.

**78.** La section de fonctionnement sera ainsi arrêtée en équilibre à hauteur de **11 639 479 €** en dépenses et en recettes.

#### ***Sur les propositions de modifications propres à rétablir l'équilibre réel du budget principal***

**79.** Le budget n'étant pas en équilibre réel, la chambre propose les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire exposées précédemment. Les éléments nécessaires à la détermination de l'équilibre réel figurent en annexe au présent avis.

**80.** Après retraitement et prise en compte d'un montant d'annuité à couvrir de **2 130 443 €**, de ressources propres internes composées, à hauteur de **886 789 €** de dotations aux amortissements (c/ 28), de produits de cessions d'immobilisations à hauteur de **2 907 500 €**, de ressources propres

externes à hauteur de **165 346 €** et des ressources propres provenant des exercices antérieurs, à hauteur de **1 144 704 €**, l'excédent du cumul de ces ressources par rapport au montant de l'annuité s'établit à **2 973 896€**. Ainsi, après les modifications proposées par la chambre, le montant de l'annuité demeurera couvert par les ressources propres de la section d'investissement.

**81.** Le besoin de financement de la section d'investissement tel que défini à l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales doit être neutralisé dans le calcul des ressources propres pour ne pas être considéré comme de la dette à couvrir, sauf à démontrer que ce déficit provient d'un remboursement d'annuité de dette non financé, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

**82.** Le remboursement en capital de l'annuité de la dette par les ressources propres est également assuré pour les budgets annexes.

#### **PAR CES MOTIFS :**

- 1) **DÉCLARE** recevable la saisine du préfet du département de la Haute-Garonne en date du 22 mai 2025 au titre de l'article L. 1612-5 du CGCT ;
- 2) **DIT** que le budget principal de la commune, ainsi que les budgets annexes « eau », « assainissement », « golf », « centre équestre » et « DSP Thermes », adoptés le 24 avril 2025, présentent un déséquilibre réel ;
- 3) **PROPOSE** d'adopter les mesures correctives propres à rétablir l'équilibre réel présentées en annexe au présent avis, le budget principal étant équilibré en section de fonctionnement à hauteur de **11 639 479 €** en recettes et en dépenses et en section d'investissement à hauteur de **4 773 893 €** en dépenses et de **6 201 089 €** en recettes ;
- 4) **DEMANDE** au conseil municipal de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la notification des présentes propositions, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial ;
- 5) **DIT** que le budget principal devra restituer au budget annexe « eau », au moins à hauteur de **400 886 €** en 2025 et pour le reliquat au plus tard au courant de l'exercice 2026, l'excédent prélevé en 2023 sur ce même budget annexe « eau » ;
- 6) **RAPPELLE** que ladite délibération doit être adressée dans le délai de huit jours au représentant de l'État et à la chambre régionale des comptes ;
- 7) **RAPPELLE** au maire de la commune de Bagnères-de-Luchon qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2<sup>nd</sup> alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié au préfet du département de la Haute-Garonne, au maire de la commune de Bagnères-de-Luchon, et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques du département de la Haute-Garonne.

Délibéré à Montpellier le 22 juillet 2025.

**Présents :** Madame Gaëlle FONLUPT, présidente de section, présidente de séance ;  
Madame Marjorie MERLIAUD-HUBERT, première conseillère ;  
Monsieur Baptiste Didier, conseiller ;  
Monsieur Aboubakry SY, conseiller ;  
Monsieur Fabrice NICOL, premier conseiller, rapporteur.

**La présidente de séance**



**Gaëlle FONLUPT**

**ANNEXE 1 : Budget principal 2025**

Section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	2 985 676 €	2 684 277 €	-301 400 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 210 416 €	6 210 416 €	0 €
014	Atténuation de produits	103 243 €	103 243 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 221 702 €	1 154 067 €	-67 635 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 521 038 €</b>	<b>10 152 003 €</b>	<b>-369 035 €</b>
66	Charges financières	223 089,00	198 302 €	-24 787 €
67	Charges spécifiques	1 500 €	402 386 €	400 886 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budget	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 745 627 €</b>	<b>10 752 690 €</b>	<b>7 063 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	886 789 €	886 789 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>886 789 €</b>	<b>886 789 €</b>	<b>0 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>11 632 416 €</b>	<b>11 639 479 €</b>	<b>7 063 €</b>
013	Atténuations de charges	30 000 €	30 000 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	537 311 €	537 311 €	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 280 832 €	2 280 832 €	0 €
731	Fiscalité locale	5 746 240 €	5 746 240 €	0 €
74	Dotations et participations	2 160 463 €	2 168 485 €	8 022 €
75	Autres produits de gestion courante	493 190 €	293 190 €	-200 000 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 248 036 €</b>	<b>11 056 058 €</b>	<b>-191 978 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	364 549 €	364 549 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgetair	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 248 036 €</b>	<b>11 420 607 €</b>	<b>172 571 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	279 206 €	113 698 €	-165 508 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>279 206 €</b>	<b>113 698 €</b>	<b>-165 508 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	105 174 €	105 174 €	0 €
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>11 632 416 €</b>	<b>11 639 479 €</b>	<b>7 063 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	621 528 €	201 224 €	-420 304 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	671 190 €	671 190 €	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	2 368 652 €	1 591 329 €	-777 323 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	41 182 €	41 182 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 702 552 €</b>	<b>2 504 925 €</b>	<b>-1 197 627 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	24 828 €	24 828 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 179 504 €	2 130 443 €	-49 061 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 204 332 €</b>	<b>2 155 271 €</b>	<b>-49 061 €</b>
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 906 883 €</b>	<b>4 660 195 €</b>	<b>-1 246 688 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	279 206 €	113 698 €	-165 508 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>279 206 €</b>	<b>113 698 €</b>	<b>-165 508 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>6 186 089 €</b>	<b>4 773 893 €</b>	<b>-1 412 196 €</b>
018	RSA	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	982 548 €	982 548 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>982 548 €</b>	<b>982 548 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	165 346 €	165 346 €	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 892 500 €	2 907 500 €	15 000 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 057 846 €</b>	<b>3 072 846 €</b>	<b>15 000 €</b>
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 040 394 €</b>	<b>4 055 394 €</b>	<b>15 000 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	886 789 €	886 789 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>886 789 €</b>	<b>886 789 €</b>	<b>0 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 258 906 €	1 258 906 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>6 186 089 €</b>	<b>6 201 089 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>1 427 196 €</b>	<b>1 427 196 €</b>

VUE D'ENSEMBLE			
- Exercice 2025 -			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		11 639 479 €	11 534 305 €
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	105 174 €
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 639 479 €</b>	<b>11 639 479 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		4 029 996 €	4 312 488 €
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	743 897 €	629 695 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	1 258 906 €
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 773 893 €</b>	<b>6 201 089 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>16 413 372 €</b>	<b>17 840 568 €</b>

Calcul du petit équilibre selon les annexes A6.1 et A6.2 des maquettes budgétaires appliquant l'instruction M14				
1 - Déterminer le montant de la dette en capital à couvrir par des ressources propres en application de l'article L.1612-4 du			2 - Déterminer le montant des ressources propres destinées à couvrir le montant de la dette en capital	
			<b>Montant total des ressources propres</b>	
			<b>a) Ressources propres provenant des exercices antérieurs</b>	<b>1 144 703,85</b>
D 163	Emprunts obligataires		Cpte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
D 1641	Emprunts en euros	2 130 443,00	Cpte 001 Solde d'exécution reporté (en débit ou crédit)	1258 906,19
D 1643	Emprunts en devises		Solde des restes à réaliser de la section d'investissement	-114 202,34
D 16441	Opérations afférentes à l'emprunt		<b>b) Ressources propres externes - de l'année</b>	<b>165 346,00</b>
D 1671	Avances consolidées du Trésor		R 10222 FCTVA	162 500,00
D 1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		R 10223 TLE	2 846,00
D 1678	Autres emprunts et dettes		R 10226 Taxe d'aménagement	
D 1681	Autres emprunts		R 10228 Autres fonds	
D 1682	Bons à moyen terme négociables		R 13146 Attributions de compensation d'investissement	
D 1687	Autres dettes (1)		R 13246 Attributions de compensation d'investissement	
			R 138 Autres subventions d'investissement non	
			R 13946 Attributions de compensations d'investissement	
<b>A</b>	<b>Total dette en capital à couvrir (2)</b>	<b>2 130 443,00</b>	R 26 Participations et créances rattachées	
			R 27 Autres immobilisations financières	
			<b>c) Ressources propres internes - de l'année</b>	<b>3 794 288,93</b>
			R 15 Provisions pour risques et charges	
			R 163 Primes de remboursement des obligations	
			R 26 Participations et créances rattachées	
			R 27 Autres immobilisations financières	
			R 28 Amortissement des immobilisations	886 788,93
			R 29 Provisions dépréciation immobilisations	
			R 39 Provisions dépréciation stocks et en-cours	
			R 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices	
			R 49 Provisions dépréciation opte de tiers	
			R 59 Provisions dépréciation optes financiers	
			R 024 Produits des cessions d'immobilisations	2 907 500,00
			021 Virement de la section de fonctionnement	
			<b>(d) Diminution des ressources propres</b>	<b>0,00</b>
			D 10 Reprises de dotations, fonds divers et réserves	
			D 10 ... Reprises de dotations, fonds divers et réserves	
			D 139 Subventions d'investissement transférées opte	
			020 Dépenses imprévues	
			<b>B TOTAL RESSOURCES PROPRES</b>	<b>5 104 338,78</b>
			<b>3 Comparer des deux résultats : Equilibre REEL respecté</b>	<b>2 973 895,78</b>

## ANNEXE 2 : Budget annexe « Centre équestre » 2025

Section d'exploitation				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	67 138 €	68 965 €	1 827 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	161 968 €	161 968 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>229 106 €</b>	<b>230 933 €</b>	<b>1 827 €</b>
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>229 106 €</b>	<b>230 933 €</b>	<b>1 827 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 901 €	2 901 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 901 €</b>	<b>2 901 €</b>	<b>0 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>232 007 €</b>	<b>233 834 €</b>	<b>1 827 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	116 008 €	116 008 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	91 833 €	0 €	-91 833 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>207 841 €</b>	<b>116 008 €</b>	<b>-91 833 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	89 050 €	89 050 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>207 841 €</b>	<b>205 058 €</b>	<b>-2 783 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	24 166 €	28 776 €	4 610 €
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>232 007 €</b>	<b>233 834 €</b>	<b>1 827 €</b>
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 901 €	2 901 €	0 €
---	---------	---------	-----

Section d'investissement				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	4 499 €	4 499 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	25 656 €	25 656 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des opérations d'équipement		0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 155 €</b>	<b>30 155 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>30 155 €</b>	<b>30 155 €</b>	<b>0 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>30 155 €</b>	<b>30 155 €</b>	<b>0 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 901 €	2 901 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 901 €</b>	<b>2 901 €</b>	<b>0 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	27 254 €	27 254 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>30 155 €</b>	<b>30 155 €</b>	<b>0 €</b>
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €



## Annexe 4 : Budget annexe « Eau » 2025

## Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	57 631 €	0 €	-57 631 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 757 €	18 757 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	4 597 €	4 597 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>80 985 €</b>	<b>23 354 €</b>	<b>-57 631 €</b>
66	Charges financières	330 €	330 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>81 315 €</b>	<b>23 684 €</b>	<b>-57 631 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	458 517 €	458 517 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	71 720 €	71 720 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>71 720 €</b>	<b>530 237 €</b>	<b>458 517 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>153 035 €</b>	<b>553 920 €</b>	<b>400 886 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 635 €	58 635 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>58 635 €</b>	<b>58 635 €</b>	<b>0 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	400 886 €	400 886 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>58 635 €</b>	<b>459 521 €</b>	<b>400 886 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	14 327 €	14 327 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>14 327 €</b>	<b>14 327 €</b>	<b>0 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	80 073 €	80 073 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>153 035 €</b>	<b>553 920 €</b>	<b>400 886 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 393 €	515 910 €	458 517 €
---	----------	-----------	-----------

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	100 000 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	23 000 €	23 000 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	675 698 €	354 000 €	-321 698 €
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>798 698 €</b>	<b>477 000 €</b>	<b>-321 698 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 238 €	1 238 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 238 €</b>	<b>1 238 €</b>	<b>0 €</b>
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>799 936 €</b>	<b>478 238 €</b>	<b>-321 698 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	14 327 €	14 327 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>14 327 €</b>	<b>14 327 €</b>	<b>0 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>814 263 €</b>	<b>492 565 €</b>	<b>-321 698 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	458 517 €	458 517 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	71 720 €	71 720 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>71 720 €</b>	<b>530 237 €</b>	<b>458 517 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	742 543 €	742 543 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>814 263 €</b>	<b>1 272 779 €</b>	<b>458 517 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>780 214 €</b>	<b>780 214 €</b>

## Annexe 5 : Budget annexe « Assainissement » 2025

Section d'exploitation				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	0 €	0 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 758 €	18 758 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 758 €</b>	<b>18 758 €</b>	<b>0 €</b>
66	Charges financières	2 587 €	2 587 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>21 345 €</b>	<b>21 345 €</b>	<b>0 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	180 447 €	180 447 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>180 447 €</b>	<b>180 447 €</b>	<b>0 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	233 398 €	233 398 €	1 €
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>435 190 €</b>	<b>435 190 €</b>	<b>0 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	98 694 €	133 546 €	34 852 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	281 935 €	247 083 €	-34 852 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000 €	1 000 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>381 629 €</b>	<b>381 629 €</b>	<b>0 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>381 629 €</b>	<b>381 629 €</b>	<b>0 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	53 561 €	53 561 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>53 561 €</b>	<b>53 561 €</b>	<b>0 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>435 190 €</b>	<b>435 190 €</b>	<b>0 €</b>
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	126 886 €	126 886 €	0 €
---	-----------	-----------	-----

Section d'investissement				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	0 €	-50 000 €
21	Immobilisations corporelles	423 360 €	93 597 €	-329 763 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	150 000 €	305 000 €	155 000 €
Total des opérations d'équipement		4 425 €	0 €	-4 425 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>627 785 €</b>	<b>398 597 €</b>	<b>-229 188 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 090 €	9 626 €	536 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 090 €</b>	<b>9 626 €</b>	<b>536 €</b>
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>636 875 €</b>	<b>408 223 €</b>	<b>-228 652 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	53 561 €	53 561 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>53 561 €</b>	<b>53 561 €</b>	<b>0 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>690 436 €</b>	<b>461 784 €</b>	<b>-228 652 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	180 447 €	180 447 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>180 447 €</b>	<b>180 447 €</b>	<b>0 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	509 989 €	509 989 €	0 €
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>690 436 €</b>	<b>690 436 €</b>	<b>0 €</b>
Résultat prévisionnel		0 €	228 652 €	228 652 €

## Annexe 6 : Budget annexe « DSP Thermes » 2025

Section d'exploitation				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	15 000 €	15 000 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 296 €	49 296 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>64 296 €</b>	<b>64 296 €</b>	<b>0 €</b>
66	Charges financières	13 047 €	13 047 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 150 803 €	80 000 €	-1 070 803 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 228 146 €</b>	<b>157 343 €</b>	<b>-1 070 803 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	74 536 €	1 145 339 €	1 070 803 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>74 536 €</b>	<b>1 145 339 €</b>	<b>1 070 803 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
	<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>1 302 682 €</b>	<b>1 302 682 €</b>	<b>0 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €	0 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000 €	30 000 €	0 €
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	1 272 682 €	1 272 682 €	0 €
	<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>1 302 682 €</b>	<b>1 302 682 €</b>	<b>0 €</b>
	Résultat prévisionnel	0 €	0 €	0 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 536 €	1 145 339 €	1 070 803 €
---	----------	-------------	-------------

Section d'investissement				
Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	74 536 €	74 536 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	1 078 742 €	1 078 742 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 153 278 €</b>	<b>1 153 278 €</b>	<b>0 €</b>
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 153 278 €</b>	<b>1 153 278 €</b>	<b>0 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	128 925 €	128 925 €	0 €
	<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 282 203 €</b>	<b>1 282 203 €</b>	<b>0 €</b>
13	Subventions d'investissement	1 078 742 €	1 078 742 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 078 742 €</b>	<b>1 078 742 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	128 925 €	128 925 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>128 925 €</b>	<b>128 925 €</b>	<b>0 €</b>
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 207 667 €</b>	<b>1 207 667 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	74 536 €	1 145 339 €	1 070 803 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>74 536 €</b>	<b>1 145 339 €</b>	<b>1 070 803 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 282 203 €</b>	<b>2 353 006 €</b>	<b>1 070 803 €</b>
	Résultat prévisionnel	0 €	1 070 803 €	1 070 803 €